



Delibéré bizarre, menace pour me faire perdre mon sang froid

Par **sunboy**, le **01/11/2008** à **17:06**

sunboyrnrnbonjour, je suis en instance de divorce et je viens de passer chez le juge des affaires familiale dans le cadre d'une conciliation, le juge le délibéré n'a même pas tenu compte de ma situation ma femme m'a empêché de rentrer chez moi depuis mon retour de vacances, elle a changé la serrure me contraignant à laisser le domicile conjugal, elle a donné l'appartement à ma femme me poussant à être hébergé par ma sœur, heureusement qu'elle n'habite pas Marseille ou plus loin aujourd'hui après la réception du délibéré de la conciliation, je dois payer une pension alimentaire, mes affaires sont toujours à mon ancien domicile ma femme me met la pression pour venir chercher mes vêtements proposant de venir aujourd'hui avant 18h mais je travaille, je lui est dit après le boulot à 22h30, donc vers 23h, sinon me menace de mettre mes affaires dans la poubelle, si je venais à cette heure, je ne sais pas quoi faire c'est comme la pension, j'ai des crédits, le juge n'a même pas tenu compte de mes charges elle ne m'a jamais demandé de justifier ces charges qu'elle a pris soin de noter pour me pondre ce délibéré, je suis limité dans mes finances en plus je suis toujours solidaire du logement, alors que je n'y habite plus malgré que j'ai fait part à l'organisme du logement en leur joignant une photocopie du jugement en délibéré, de plus cela me pénalise madame a un loyer en retard..., donc que dois-je faire ce soir si mes affaires se retrouvent à la poubelle ou si elle est absente de l'appartement.....